

En Suisse, le total des héritages franchit la barre des 100 milliards de francs

Décodage Spécialiste des questions successoriales, Marius Brülhart apporte son éclairage pour mieux comprendre les enjeux d'une succession et l'initiative des Jeunes socialistes qui vise à taxer les legs au-delà de 50 millions.



Les sommes léguées ont été multipliées par quatre sur les trente dernières années.

Dan Kitwood/
Getty Images,
Yvain Geneway

Iwan Städler

Depuis plus de vingt ans, Marius Brülhart, professeur à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, étudie l'évolution des héritages en Suisse, lui qui a hérité d'une maison quand il avait 32 ans. Il avait alors dû s'acquitter d'environ 30% d'impôts, ce qu'il avait trouvé «tout à fait normal». Mais cette vision des choses est loin de faire l'unanimité et les impôts sur les successions peinent à s'imposer en Suisse. La Confédération n'en a d'ailleurs jamais instauré et la plupart des cantons les ont abolis pour les descendants directs.

Or les Jeunes socialistes veulent désormais en introduire un dans tout le pays pour les superriches. Concrètement, une taxe de 50% serait appliquée à toute somme au-delà de 50 millions lors d'un legs ou d'un don à des descendants. Les recettes seraient utilisées pour lutter contre le changement climatique. Cette initiative populaire, sur laquelle nous voterons le 30 novembre, soulève de nombreuses questions: quelle est la part de l'héritage en Suisse? Quelles classes d'âge en profitent? Et quelles sont les conséquences pour l'économie et la société? L'économiste Marius Brülhart nous aide à y voir plus clair.

Qui hérite?

En matière d'héritage, l'effet Matthieu, selon lequel «on donnera à celui qui a déjà», a tendance à s'appliquer. Les données analysées dans le canton de Berne le confirment: 30% de la somme totale des héritages reviennent au 1% des héritiers les mieux dotés. Les 10% d'héritiers les plus favorisés se partagent les deux tiers des montants. Cela n'a rien d'étonnant. L'inégalité dans

chirons probablement le seuil des 100 milliards cette année», soit deux fois plus que les dépenses annuelles de l'AVS. Cette somme a environ quadruplé au cours des trente dernières années alors que le total des salaires n'a, lui, que doublé sur la même période. Or les recettes fiscales de l'Etat provenant des impôts sur les successions et donations stagnent à un niveau faible. En cause: les héritages en Suisse échappent de plus en plus à l'imposition.

L'héritage renforce-t-il les inégalités?

À court terme, l'effet inverse se produit. Lorsqu'une succession se répartit entre plusieurs héritiers, comme c'est souvent le cas, la concentration de fortune diminue. Mais à long terme, la situation est différente, indique une étude suédoise: les petits héritages sont généralement dépensés et disparaissent en grande partie en cinq à dix ans. En revanche, les héritiers qui étaient



«Plus on hérite, moins on travaille. Les héritages contribuent donc dans une certaine mesure à la pénurie de main-d'œuvre.»

Marius Brülhart
Professeur à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne

déjà très fortunés avant la succession continuent d'accumuler leur richesse, pérennisant ainsi la concentration de la fortune.

À quel âge hérite-t-on?

Avec l'allongement de l'espérance de vie, les testateurs et leurs héritiers vieillissent. La plupart des seconds héritent alors que les gros frais liés aux enfants sont derrière eux et que l'hypothèque est presque remboursée. Mais la majorité des testateurs ne prévoient pas de transmettre leur patrimoine de leur vivant: seulement 17% d'entre eux, selon un sondage Sotomo. Cette réticence persiste même si de nombreuses jeunes familles ne peuvent concrétiser leur rêve d'accès à la propriété qu'avec l'aide d'un héritage ou d'une donation.

Du point de vue du testateur, un héritage anticipé représente un risque réel. Il est en effet difficile d'anticiper ses propres besoins financiers futurs, d'autant plus qu'ils dépendent notamment de l'espérance de vie.

De plus, beaucoup de gens n'aiment pas se préoccuper de la question de la succession de leur vivant – et donc de leur propre mort. «L'âge moyen des héritiers suisses est de 60 ans», indique Marius Brülhart. Cette situation provoque une concentration des richesses chez les retraités.

Comment les testateurs répartissent-ils leurs biens?

Selon une analyse réalisée par Vermögenszentrum (VZ) auprès de plus de 3000 clients, les époux privilient largement leur conjoint dans leur testament. En cas de décès du second parent, la

quasi-totalité du patrimoine revient aux enfants. Les autres membres de la famille, les tiers ou les organisations caritatives sont rarement pris en compte.

Le cercle des bénéficiaires s'est toutefois élargi depuis l'assouplissement des réserves héritataires en 2023. C'est ce que révèle une analyse des testaments rédigés via la plateforme Deinadieu.ch. Depuis cette réforme, les partenaires non mariés ainsi que les membres de la famille élargie sont nettement plus favorisés.

Hériter conduit-il à travailler moins?

«Plus on hérite, moins on travaille», explique l'expert. Les données sont sans équivoque: un héritage reçu entre 50 et 65 ans permet souvent de prendre une retraite anticipée. Même les héritiers plus jeunes travailleraient moins en moyenne après avoir bénéficié de ce coup de pouce financier.

«Les héritages contribuent donc dans une certaine mesure à la pénurie de main-d'œuvre», ajoute le professeur en économie. En mars dernier, le parlement a rejeté la proposition plus modérée du conseiller national Marc Jost (PEV/BE), qui souhaitait taxer à 10% les successions dépassant 5 millions de francs.

Faut-il taxer les héritages?

Cette question divise politiquement. D'un point de vue économique, Marius Brülhart est catégorique: s'il faut percevoir des impôts, autant taxer les successions.

La plupart des autres impôts pénalisent l'effort économique. L'impôt sur les successions fonctionne différemment. Il incite à l'effort plutôt qu'il le freine. La raison? Celle ou celui qui n'hérite pas ou peu peut moins se permettre de lever le pied.

L'impôt sur les successions serait ainsi un moindre mal par

rapport à la plupart des autres taxations. Cependant, l'expert ne privilie pas pour autant un impôt sur les successions de 50%, comme le proposent les Jeunes socialistes: «Un taux d'imposition aussi élevé, appliqué à des personnes très fortunées, comporte le risque que celles-ci quittent le pays en masse. Ce risque est confirmé par des études scientifiques de délocalisations effectives suite à des changements d'impôts sur les successions en Suisse et aux États-Unis. Au final, l'Etat pourrait même percevoir moins de recettes qu'aujourd'hui.» Le professeur d'économie lausannois envisage plutôt un impôt modéré sur les successions.

L'impôt sur les successions pourrait-il s'imposer?

L'initiative de la Juso devrait échouer. Selon notre sondage, 58% des personnes interrogées s'y opposent. En 2015 déjà, le peuple avait rejeté à 71% une initiative populaire qui proposait de taxer les successions à 20%.

Plutôt que d'instaurer un impôt national sur les successions, les acteurs politiques ont tendance à préférer augmenter la TVA – peu importe les conséquences sur l'incitation au travail. Ce que Marius Brülhart considère comme un moindre mal se heurte à des résistances souvent d'ordre plus émotionnel qu'économique.

Traduction: Emmanuelle Stevan.